

aux établissements de soins en internat au Canada ayant quatre pensionnaires ou plus et dans lesquels des services de consultation, de garde, de surveillance, des services personnels, des soins infirmiers de base ou des soins infirmiers complets sont fournis à au moins un pensionnaire. Sont exclus les établissements qui dispensent des traitements médicaux actifs, c'est-à-dire les hôpitaux généraux et spécialisés. Il s'agit d'établissements qu'on désigne généralement sous différents noms, soit maisons de santé, maisons de convalescence, foyers pour personnes âgées, maisons de repos, foyers pour incurables, foyers pour enfants handicapés, foyers d'accueil. Au lieu d'employer cette nomenclature populaire, le tableau 5.18 classe ces établissements d'après les caractéristiques principales du groupe prédominant de pensionnaires: personnes âgées, handicapés physiques ou mentaux, enfants souffrant de troubles émotifs, alcooliques et toxicomanes, délinquants, mères célibataires, itinérants et autres. Les données sur le Québec sont indiquées à part parce que cette province utilise des catégories quelque peu différentes.

Le mode de financement, l'appartenance et l'administration varient considérablement d'un établissement à l'autre. Certains services fournis sont financés en totalité ou en partie par des fonds fédéraux; d'autres le sont entièrement à partir de sources provinciales; d'autres enfin sont financés en grande partie par des associations privées ou bénévoles.

Le résumé des régimes provinciaux d'assurance-maladie donne des renseignements sur les soins garantis dans certains établissements de soins spéciaux. Les soins relèvent pour une bonne part des organismes provinciaux de services sociaux. On peut obtenir de plus amples renseignements sur chaque province en s'adressant aux ministères provinciaux de la santé et du service social. Des fonds fédéraux couvrent certains services aux termes du Régime d'assistance publique du Canada, de la réadaptation professionnelle des handicapés, du financement des programmes établis et d'autres programmes fédéraux.

Hygiène mentale

5.5.5

Parmi les services de santé provinciaux, les services d'hygiène mentale représentent l'un des plus vastes secteurs administratifs du point de vue à la fois des dépenses et des effectifs. En 1974, les établissements pour maladies mentales ont déclaré des dépenses d'exploitation d'une valeur de \$595.7 millions, et leur personnel se chiffrait à 52,814; les chiffres correspondants pour 1975 étaient \$681.9 millions et 51,582.

Il n'existe pas de mesure adéquate des troubles mentaux. On peut cependant indiquer qu'en 1977, on a enregistré 129,397 admissions dans les établissements de soins psychiatriques en internat. Les radiations se sont chiffrées à 131,560, et le nombre de malades inscrits en fin d'année était de 48,238. Tous ces indicateurs ont progressivement diminué ces dernières années. Le tableau 5.19 renferme des renseignements sur le mouvement des malades dans les différents types d'établissements psychiatriques. En dehors de ces hôpitaux et cliniques, cependant, de nombreux autres cas existent.

En 1977, 234 établissements et 148 services psychiatriques dans des hôpitaux s'occupaient de personnes souffrant de troubles psychiques; la majorité des établissements sont administrés par les provinces. Les malades se trouvent surtout dans les 42 hôpitaux publics pour maladies mentales. La plupart des hôpitaux pour maladies mentales ont construit des annexes successives au bâtiment original, et un grand nombre ont fait œuvre de pionnier dans l'utilisation de nouveaux traitements pour la maladie mentale. Plusieurs provinces organisent des séjours pour ces malades dans des sortes de maisons de pension, et en vertu du Régime d'assistance publique du Canada le gouvernement fédéral partage avec elles le coût de la garde des malades nécessiteux. Dans toutes les provinces cependant, les revenus des établissements pour maladies mentales déclarants provenaient en majeure partie des gouvernements provinciaux ou des régimes provinciaux d'assurance.

On procède actuellement à l'expansion des services locaux d'hygiène mentale en vue d'assurer une plus grande continuité des soins, de traiter les dépressions naissantes et d'aider les malades à reprendre une vie normale. Les services psychiatriques des hôpitaux généraux font beaucoup à cet égard en intégrant la psychiatrie aux autres soins